



Droits beau-fils sur les successions

Par **RV le jehan**, le **29/09/2014** à **11:54**

Bonjour

J'ai été utilisé par mon beau-père durant 7 ans (de 11 à 18 ans) pour faire des travaux de rénovation de la maison qu'ils avaient achetée avec ma mère. J'ai très peu bénéficié de ces travaux (parti à 19 ans).

A l'heure de sa disparition j'apprends que je n'hérite de rien. Ai-je un recours pour faire valoir cette utilisation abusive, partant du principe qu'il devait pertinemment savoir que je n'hériterais que de 16% du bien (j'ai deux demi-sœurs)?